

## Séance du Conseil municipal du 15 février 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 Février 2024 (samedi)  
Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27  
Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 26 dont 21 présents + 5 pouvoirs

L'an deux-mille vingt-quatre et le 15 février, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

### 22 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX (arrivée à la délibération 20240215-018)	GARABED
DONZELOT	COUVRAT	EYNARD	
MARILLIER	MARIE-BROUILLY	GIRIN	DELORME
	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
			PATOUILLARD
RIVET	MOULARD	BEGUE	

### 05 Membres absents excusés :

SEGUIN	HODZIC	MANTOUX	DOUCET
BARRAL			

### 05 Pouvoirs :

SEGUIN	Donne pouvoir à	COMMUN
HODZIC	Donne pouvoir à	JASSERAND
MANTOUX	Donne pouvoir à	PATOUILLARD
DOUCET	Donne pouvoir à	MAITRE
BARRAL	Donne pouvoir à	SOUGH

## Délibération n° 20240215-020 / 7.1.1 Budgets et comptes

### COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE GRANDE CROIX

Michel LAGRANGE, adjoint en charge des finances, propose d'examiner le Compte Administratif 2023 du budget annexe « Lotissement d'activités Grande Croix » tel qu'il a été établi au vu des documents comptables et précise que le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	1 376 024.72 €
Recettes	1 344 868.32 €
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023</b>	<b>- 31 156.40 €</b> (1)
Report du résultat de l'exercice 2022	- 106 594.55 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>- 137 750.95 €</b> (2)
Restes à Réaliser en dépenses de fonctionnement	9 508.25 €
Restes à Réaliser en recettes de fonctionnement	15 666.00 €
<b>RESULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A REALISER fonctionnement</b>	<b>+ 6 157.75 €</b> (5)
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	982 868.06 €
Recettes	1 374 486.02 €
<b>Résultat d'investissement de l'exercice 2023</b>	<b>+ 391 617.96 €</b> (3)
Report du résultat de l'exercice 2022	- 388 172.70 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 3 445.26 €</b> (4)
Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	- €
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	- €
<b>RESULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A REALISER investissement</b>	<b>- €</b> (6)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>+ 360 461.56 €</b> = (1) + (3)
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2023</b>	<b>- 134 305.69 €</b> = (2) + (4)
<b>RESULTAT GLOBAL 2023 à affecter après prise en compte des RAR</b>	<b>€</b> = (2)+(4)+(5)+(6)

Ces éléments sont en concordance avec le Compte de Gestion dressé par le Comptable public.  
Après présentation du Compte Administratif 2023, Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Patrice COUVRAT doyen de l'assemblée, le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, approuve la gestion de l'exercice 2023 par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,  
Nathalie EYNARD.

Délibération n° 20240215-020 du 15/02/2024  
Signataire : Loïc COMMUN, Maire  
Télétransmis en Préfecture le 22/02/2024  
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 22/02/2024